Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260129-2026_03-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Gwenola LE BRAZIDEC, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Philippe LE PICHON, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h25 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2026.04).

Absents excusés : Mme Nicole KORN ayant donné pouvoir à M. Noël PAUL,
M François ROBIN ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT,
Mme Sandrine BLAIN ayant donné pouvoir à M. Michel HACHET,
Mme Laurence LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Aurore CELARD,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Nicolas MONATTE.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET.

DELIBERATION 2026.03
OBJET: Demande de subvention pour la réfection du toit de l'église au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 et du programme de subvention du Conseil Départemental du Morbihan.

M. Erwan PERRUCHOT, Adjoint délégué à la Culture, la Vie Associative et la Communication, expose que la collectivité souhaite procéder à la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Cyr-Sainte-Julitte (classée) et dont le coût prévisionnel s'élève à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) avec un taux de 50% et du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la préservation du patrimoine avec un taux de 25%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 100 000€
DETR : 50 000€
Conseil Départemental du Morbihan : 25 000€
Autofinancement communal : 25 000€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 3ème trimestre 2026

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :
1. Dossier de base

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260129-2026_03-DE

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
1.4. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
1.5. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
1.6. Relevé d'identité bancaire original
1.7. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Cyr-Sainte-Julitte (classée),

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessous,

- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL